

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 14

Présents – 13

Votants – 13

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés - 1

Séance du mercredi 04 mars 2026
quatre mars deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALL, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEC, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés :

Etaient excusés : Ludovic LAMBERT

Etaient absents :

Secrétaire de séance : David PRETRE
Date de convocation et affichage le 20/02/2026

Délibération n° DE_2026_018

VENTE DE PIÈGES À FRELON

A la suite du projet Poléniz'acteurs porté par le CPIE du Haut-Doubs et la commune sur la thématique des pollinisateurs sauvages, une première action a consisté à sensibiliser le grand public sur le sujet du frelon asiatique.

Afin de lutter contre ce fléau présent sur la commune, il a été décidé de proposer à la vente des pièges sélectifs. Pour ralentir la croissance exponentielle de cette espèce invasive en France, la meilleure solution est de piéger les reines fondatrices de février à mai.

Lors des réunions d'information organisées dans ce cadre, vingt participants ont d'ores et déjà réservé des pièges. Le prix de vente a été fixé à 33 euros par unité, correspondant strictement au coût d'acquisition des dispositifs, sans recherche de bénéfice.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette vente et charge le service administratif de l'exécution de la présente décision.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026
Date de réception de l'AR: 05/03/2026
025-212502561-DE_2026_018-DE
A G E D I

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mercredi 04 mars 2026

